

## Terminologie des grades universitaires (3<sup>e</sup> partie et fin)

Ronald Henry

Volume 16, numéro 3, septembre 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/003052ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/003052ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Henry, R. (1971). Terminologie des grades universitaires (3<sup>e</sup> partie et fin). *Meta*, 16(3), 162–171. <https://doi.org/10.7202/003052ar>

## TERMINOLOGIE DES GRADES UNIVERSITAIRES (3<sup>e</sup> PARTIE ET FIN)

### LA FRANCE

#### *L'enseignement supérieur*

En France les divers enseignements supérieurs sont dispensés dans les facultés des universités, les grandes écoles et les instituts universitaires de technologie, ceux-ci ayant été créés par décret publié au *Journal officiel* du 9 janvier 1966<sup>1</sup>.

L'enseignement des facultés des lettres et des sciences a reçu une nouvelle structure « selon une division en trois cycles entraînant la suppression des propédeutiques et l'institution d'un grade nouveau : la maîtrise<sup>2</sup> ». Le premier cycle est couronné par le Diplôme universitaire (d'études littéraires, d'études scientifiques ou de technologie), le deuxième cycle par la licence ou la maîtrise, et le troisième mène aux doctorats<sup>3</sup>.

Les enseignements des facultés de droit, de médecine et de pharmacie, dont la nouvelle organisation ne date que de quelques années, ont des structures diverses.

*Droit* — À la faculté de droit, les étudiants n'ayant pas obtenu le baccalauréat peuvent mériter le Diplôme de capacité en droit après deux ans. Sous réserve de conditions particulières, ils peuvent ensuite se présenter au baccalauréat. Après l'obtention du Diplôme de capacité en droit ou du baccalauréat, ou encore après un examen spécial, ils peuvent préparer en quatre ans une licence en droit ou en économie. À la fin de la deuxième année ils reçoivent le Diplôme d'études juridiques ou d'études économiques générales. Les licenciés peuvent ensuite obtenir le doctorat après deux années d'études et la présentation d'une thèse.

*Médecine* — En médecine, les études durent six ans après le baccalauréat, y compris une année préparatoire à la fin de laquelle l'étudiant obtient le Certificat préparatoire aux études médicales (C.P.E.M.) et cinq autres années à la faculté et dans les centres hospitaliers universitaires (C.H.U.). À la fin de la sixième année, l'étudiant obtient le doctorat en médecine. Ayant obtenu ce grade, le médecin peut se spécialiser en préparant des Certificats d'études spéciales de médecine<sup>4</sup>.

*Pharmacie* — Les études menant au Diplôme de pharmacien comprennent un cycle préparatoire d'un an, un deuxième cycle de formation générale de trois ans et une année de spécialisation. Pendant ce temps il faut effectuer deux stages de six et de vingt semaines respectivement, le premier entre la première et la troisième année d'études et le second après la quatrième. Le doctorat est décerné à celui qui complète une année supplémentaire pendant laquelle il prépare des certificats et un travail de recherche en vue de la présentation d'une thèse<sup>5</sup>.

1. *Projets de réforme de l'enseignement supérieur en lettres et en sciences*, Paris, La documentation française, avril 1966, p. 28 (Progrès scientifique, n° 95).

2. *La Réforme de l'enseignement, août 1963 — mars 1966*, Paris, France, Ministère de l'Éducation nationale, 1966, p. 1.

3. *Education in France*, Londres, Ambassade de France, Service de presse et d'information, 1967, p. 17, A/39/5/6.

4. *Ibid.*, p. 14-17.

5. *Ibid.*

*Grandes écoles* — Les grandes écoles exigent des candidats la réussite à un examen d'admission considéré comme l'équivalent du D.U.E.S.<sup>6</sup> et ensuite, deux ou trois années d'études pour l'obtention du diplôme ou du grade décerné dans les différents domaines. Les principales grandes écoles sont : l'École nationale d'administration, l'École normale supérieure, l'École centrale des arts et manufactures, l'École nationale des ponts et chaussées, l'École nationale supérieure de l'aéronautique, l'École nationale supérieure de l'électricité, l'École nationale supérieure des mines, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École des hautes études commerciales<sup>7</sup>.

Les enseignements de ces grandes écoles mènent aux diplômes d'ingénieurs et aussi à l'obtention d'un grade. Les grandes écoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres préparent ainsi à l'agrégation en quatre ans.

#### *Le doctorat*

Le doctorat est le grade le plus élevé décerné par l'État aux finissants des établissements d'enseignement supérieur français, sauf en médecine où les Certificats d'études spéciales sont supérieurs au doctorat<sup>8</sup>.

Cependant, ce grade ne s'obtient pas après un nombre d'années d'études fixe, et, s'il est conféré au bout de six ans en médecine et en droit, il est décerné après cinq ans de scolarité en pharmacie et autant d'années en sciences et en lettres.

Il faut distinguer trois sortes de doctorats français : le doctorat de troisième cycle, le doctorat d'État et le doctorat de l'université<sup>9</sup>. Le doctorat de troisième cycle se prépare en deux ans et constitue une initiation aux méthodes de la recherche. Le doctorat d'État, grade de la plus haute valeur, comprend deux thèses, et le résultat final doit être en tous points présentable comme publication. Le doctorat de l'université, par ailleurs, est un grade réservé presque exclusivement aux étudiants étrangers et n'a pas la valeur du doctorat d'État<sup>10</sup>. Cependant, « les Écoles de médecine ne confèrent que le Doctorat d'université<sup>11</sup> ». Il comporte aussi « la soutenance d'une thèse sur un sujet inédit » et il est du même ordre que « le titre d'Ingénieur docteur<sup>12</sup> ».

#### *L'agrégation*

L'agrégation n'est pas un grade universitaire mais un titre professionnel que reçoivent un nombre limité de candidats au concours de l'agrégation. Les agrégés sont assurés d'un poste dans l'enseignement et s'engagent à enseigner dans les écoles de l'État pour une période de cinq ans. Le poste occupé peut être dans l'enseignement du second degré ou, pour une période de un à cinq ans, dans l'enseignement supérieur.

6. *La Réforme de l'enseignement, août 1963 - mars 1966*, p. 11.

7. *Education in France*, p. 14-17.

8. *Ibid.*, p. 16.

9. A. Vexliard, *la Pédagogie comparée, méthodes et problèmes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, p. 179.

10. W. D. Halls, *Society, Schools, and Progress in France*, Oxford, Pergamon Press, 1965, p. 144.

11. *Documentation concernant les équivalences des titres universitaires*, Paris, Association internationale des universités, Bureau international des universités, 1957, p. 7, II, 1.

12. *Ibid.*

Ouvert aux candidats titulaires de la maîtrise ou du doctorat dans le cas du droit, le concours de l'agrégation se prépare en une année dans un cours organisé à cette fin <sup>13</sup>.

#### *La maîtrise*

La maîtrise est un grade universitaire de création récente faisant partie du deuxième cycle de l'enseignement supérieur qui comprend également la licence ; la maîtrise est immédiatement supérieure à cette dernière.

Grade de recherche, la maîtrise en lettres comprend deux certificats répartis sur deux ans. Les cours de première année sont communs avec ceux de la licence ; la deuxième année est consacrée à la rédaction du mémoire commencée en première année <sup>14</sup>.

En sciences la maîtrise comprend quatre certificats répartis sur deux années du cours <sup>15</sup>. La maîtrise donne accès à l'agrégation et aux doctorats.

#### *La licence*

La licence constitue le premier des deux grades du deuxième cycle de l'enseignement supérieur. Elle comprend deux certificats, dont l'un est propre à la licence et l'autre commun avec la maîtrise.

« Le certificat L (licence) comprend l'ensemble des connaissances qu'un étudiant doit acquérir, en trois années d'enseignement supérieur, dans les spécialités considérées, en vue de pouvoir enseigner dans le second degré <sup>16</sup>. »

La licence ne constitue pas une impasse pour les étudiants qui se découvrent plus tard le désir de préparer la maîtrise. Ils peuvent satisfaire aux exigences du mémoire en une année plutôt que deux et obtenir le certificat C2 de la maîtrise pour mériter ce grade en même temps que les étudiants qui se sont dirigés vers la maîtrise dès le début, soit quatre ans après l'obtention du baccalauréat <sup>17</sup>.

#### *Les I.U.T.*

Les Instituts universitaires de technologie (I.U.T.) sont de création récente et constituent un type d'enseignement entièrement nouveau au niveau de l'enseignement supérieur. Leur objectif sera de dispenser en deux années « un enseignement destiné à préparer directement aux fonctions d'encadrement technique dans la production, la recherche et les services <sup>18</sup> ». Cet enseignement est couronné par le Diplôme universitaire de technologie (D.U.T.).

#### *D.U.E.S., D.U.E.L.*

Le Diplôme universitaire d'études scientifiques et le Diplôme universitaire d'études littéraires couronnent le premier cycle d'études supérieures dans les facultés de sciences et de lettres.

En sciences, le jury de l'examen indique à l'étudiant diplômé les « diverses voies qui paraissent correspondre à ses aptitudes pour la poursuite des études

13. W. D. Halls, *Society, Schools, and Progress in France*, p. 144; *la Réforme de l'enseignement, août 1963 - mars 1966*, p. 12.

14. *Ibid.*, p. 11.

15. *Ibid.*, p. 10.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

supérieures (liste de différentes maîtrises ou licences conseillées ou reconversion vers les I.U.T.)<sup>19</sup> ».

En lettres, comme en sciences, l'enseignement est organisé en deux années. Le contenu se différencie entre les licences d'enseignement et les licences de spécialisation. Pour l'une et l'autre il y a plusieurs combinaisons d'options possibles et nécessaires<sup>20</sup>.

#### *Le baccalauréat*

Le baccalauréat, refondu cinq fois depuis le début de la Cinquième République<sup>21</sup>, ne constitue plus comme autrefois le premier grade universitaire, mais plutôt une attestation de fin d'études secondaires. Il ne donne donc plus automatiquement accès à l'université<sup>22</sup>.

Le second cycle long comporte des options aboutissant à sept baccalauréats :  
 baccalauréat A : formation littéraire et linguistique ouvrant la porte des facultés de lettres et de droit ;  
 baccalauréat B : formation littéraire et scientifique orientée vers les sciences humaines, économiques ;  
 baccalauréat de technicien économiste : formation semblable à celle du baccalauréat B ;  
 baccalauréat C : formation dont l'accent est mis sur l'étude des sciences mathématiques et physiques ;  
 baccalauréat D : formation orientée vers les sciences de la nature et les mathématiques en vue de leurs applications ;  
 baccalauréat de technicien industriel ;  
 baccalauréat de sciences et techniques : formations associant un enseignement scientifique à un enseignement technique industriel<sup>23</sup>.

## LE QUÉBEC

### *L'enseignement supérieur*

Au Québec l'instruction est dispensée en français et en anglais dans deux organisations scolaires parallèles mais différentes qui traversent toutes deux une période de transformation profonde.

Selon les recommandations du Rapport Parent les deux systèmes, et surtout le système français, seront modifiés et se ressembleront davantage, de manière à permettre aux francophones d'obtenir un premier grade après des études de même durée que dans les universités anglophones<sup>24</sup>. Mais jusqu'à ce que cette réforme soit complétée, il continuera d'exister des différences capitales entre les études supérieures des universités francophones et anglophones du Québec, voire entre les différentes universités de même langue.

19. *La Réforme de l'enseignement, août 1963 - mars 1966.*

20. *Ibid.*, p. 11.

21. W. D. Halls, *Society, Schools and Progress in France*, p. 175.

22. *Ibid.*, p. 171.

23. « La réforme de l'enseignement français », *le Français dans le monde*; revue de l'enseignement du français hors de France, n° 54 (janvier-février 1968), p. 9.

24. *Les Structures pédagogiques du système scolaire, les structures et les niveaux de l'enseignement*, Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Québec, Imprimeur de la Reine, vol. II (Rapport Parent), 1964.

Comme pour marquer l'effet de la contiguïté de la langue française et de la langue anglaise, on rencontre des facultés dans les universités françaises qui « emploient la nomenclature française, d'autres la nomenclature anglaise ; certaines utilisent même les deux à la fois. Une telle situation a prêté à beaucoup d'ambiguïté : ainsi, on a souvent confondu chez nous licence et maîtrise, comme s'il s'agissait de diplômes équivalents, et on a même parfois accordé des licences supérieures à la maîtrise ; des facultés décernent des baccalauréats spécialisés à des détenteurs du baccalauréat ès arts, alors que d'autres facultés accorderont une licence à leurs bacheliers. On a plusieurs fois soutenu que l'origine de cette anarchie réside dans l'ambiguïté historique qui a entouré le baccalauréat ès arts canadien-français, situé à mi-chemin entre le baccalauréat d'enseignement secondaire français et le B.A. anglo-américain... chacune des deux [nomenclatures] est logique en elle-même, mais les incohérences commencent dès qu'on veut [les] utiliser toutes deux à la fois <sup>25</sup>. »

*L'université anglophone* — L'université anglophone, organisée en deux cycles d'enseignement supérieur semblables à ceux des autres universités anglo-canadiennes et américaines, est ou bien centrée sur la *Faculty of Arts and Science*, comme l'est l'Université McGill, ou bien constituée de plusieurs facultés comme c'est le cas de l'Université Sir George Williams où l'on retrouve les facultés des *Arts, Sciences, Commerce, Engineering*. Toutes deux ont leur *school of graduate studies*.

*Les grades* — Le *Ph.D. (Philosophiae Doctor)* est le doctorat décerné dans la plupart des disciplines et il exige au moins trois années d'études après le *Bachelor's*, premier grade universitaire <sup>26</sup>. Le *D.Ed., (Doctor of Education)*, autre doctorat bien connu, n'est offert qu'aux détenteurs du grade de *M.Ed. (Master of Education)*, après un minimum de deux années d'études au-delà du *B.Ed.*<sup>27</sup>.

La maîtrise ou le grade de *Master* que l'on exige souvent comme étape intermédiaire menant au doctorat, n'est conférée qu'après une année d'études au moins, souvent davantage, soit deux années par exemple pour le *M.B.A. (Master of Business Administration)*, grade d'études professionnelles <sup>28</sup>.

Le *Master of Education (M.Ed.)* et le *Master of Arts in Education (M.A.)* sont des grades délivrés aux enseignants désireux de se spécialiser soit dans un domaine professionnel, soit dans un des domaines de l'éducation, la pédagogie comparée, par exemple <sup>29</sup>.

Les grades de *Bachelor*, conférés trois ans après la *senior matriculation* (12<sup>e</sup> année) ou quatre ans après la *junior matriculation* (11<sup>e</sup> année), se divisent en trois catégories, le *B.A. General*, le *B.A. Major* et le *B.A. Honours*. Le premier est conçu pour l'étudiant qui ne désire pas se spécialiser dès le premier cycle ; le deuxième, pour celui qui veut se donner une certaine spécialisation et, dans ce cas, un tiers de ses cours sera nécessairement choisi dans la discipline prédominante ; quant au troisième, il est destiné à celui qui a opté pour une spécialisation plus approfondie, et les deux tiers de ses cours relèveront du domaine de sa spécialisation.

25. *Les Structures pédagogiques du système scolaire...*

26. *General Information and Faculty Regulations*, Montréal, McGill University, Faculty of Graduate Studies and Research, 1968-1969, 1968, p. 24.

27. *Ibid.*, Faculty of Education, 1968-1969, p. 38.

28. *Ibid.*, p. 20.

29. *Ibid.*, p. 37.

Les cours du *Bachelor Honours* sont souvent différents de ceux du *B.A. General* ou du *B.A. Major* par les exigences de promotion et d'excellence et le niveau de spécialisation. Ce premier grade est celui qui mène ordinairement aux études du second cycle<sup>30</sup>.

Les mentions *Distinction* et *Great distinction* sont accordées aux étudiants du *B.A. General* ou *Major* qui obtiennent une moyenne de 75% ou de 80%, respectivement, au cours des trois dernières années de leurs études<sup>31</sup>.

D'autres grades de *Bachelor* sont conférés après plus de quatre années d'études; c'est, par exemple, le cas du *Bachelor of Engineering* de l'Université Sir George Williams, décerné après cinq années d'études<sup>32</sup>.

*L'université francophone* — Les universités francophones : l'Université de Montréal et l'Université Laval comprennent respectivement deux et trois cycles (le deuxième cycle de l'Université de Montréal mène et à la maîtrise et au doctorat en deux étapes distinctes). Ces institutions d'enseignement supérieur sont formées de plusieurs facultés et écoles dont les facultés de lettres, de sciences, de droit, de médecine et « des arts ».

La Faculté des arts remonte aux origines mêmes de l'Université Laval. Elle est l'une des quatre facultés désignées dans la Charte royale octroyée le 8 décembre 1852 par Sa Majesté la Reine Victoria. On entendait par Faculté des arts une faculté où l'on enseigne les lettres et la philosophie; et l'on donnait au mot « philosophie » un sens très étendu, qui pouvait couvrir au besoin tout le champ des connaissances profanes et des sciences naturelles. Il en est encore ainsi dans la plupart des universités nord-américaines : on y a cependant souvent fractionné la Faculté des arts en deux facultés : « Arts » et « Sciences »; les départements en sont les unités organiques. A l'Université Laval, pendant près de quatre-vingts ans, la Faculté des arts engloba ainsi tout ce qui, dans l'organisation universitaire n'était pas théologie, droit ou médecine. L'enseignement universitaire se développant, l'université, au lieu d'établir des départements au sein de sa Faculté des arts, selon le modèle nord-américain, créa des facultés autonomes pour les enseignements conduisant aux premiers grades spécialisés. Le premier grade de type général (*General B.A.*) demeura sous la juridiction de la Faculté des arts mais l'enseignement ne se donnait que dans les collèges affiliés<sup>33</sup>.

L'Université Laval a aussi son « École des gradués » dont relèvent, « au point de vue administratif [...] tous les candidats à la maîtrise en architecture, en sciences sociales et en sciences de l'éducation, à la maîtrise en sciences de l'administration (*M.B.A.*), à la maîtrise ès arts en géographie et en histoire, à la maîtrise ès sciences, au diplôme d'études supérieures (sauf en droit), au doctorat d'université et au doctorat...<sup>34</sup> ».

#### *Le doctorat*

Le doctorat est le grade ultime conféré par les universités du Québec. À l'Université de Montréal il porte le plus souvent le nom de *Ph.D.*, appellation

30. *General Information and Faculty Regulations*, Faculty of Arts and Science, 1968-1969, p. 9-10.

31. *Ibid.*, p. 10.

32. *Academic Year 1968-1969*, The Faculties of Arts, Science, Commerce, Engineering, Montréal, Sir George Williams University, 1968, p. 37.

33. *Annuaire général 1968-1969*, Québec, Université Laval, 1968, p. 141, n° 112.

34. *Ibid.*, p. 371.

recouvrant et la philosophie et les autres disciplines tout comme le doctorat anglo-américain; même le Doctorat ès lettres (D. ès L.), est devenu un *Ph.D.*<sup>35</sup>. Il exige ordinairement deux années d'études et la présentation d'une thèse après l'obtention de la maîtrise ou du deuxième grade universitaire<sup>36</sup>.

Ce grade porte aussi d'autres appellations construites sur le mot docteur, D.Ps. (docteur en psychologie), par exemple. Il témoigne alors d'une différence avec le *Ph.D.* : le premier est un grade de pratique professionnelle et de « recherche appliquée » alors que le deuxième est un grade de « recherche pure<sup>37</sup> ».

Par ailleurs, le doctorat d'université conféré par la faculté des lettres de l'Université Laval est réservé « aux candidats titulaires d'un *B.A.* délivré par une université non francophone<sup>38</sup> ».

Dans cette université l'on ne rencontre d'ailleurs aucun *Ph.D.*; et même en philosophie le plus haut grade est le D.Ph.<sup>39</sup> La nomenclature du doctorat y est normalisée et l'on emploie généralement le terme de docteur suivi de la mention de la discipline : D.Sc. pour docteur ès sciences<sup>40</sup>. Il existe un M.A., apparenté au doctorat de l'université, qui rappelle le doctorat de l'université française conféré aux étudiants étrangers. Il s'obtient après deux années d'études<sup>41</sup>.

Le premier grade en médecine, comme partout en Amérique du Nord, est un doctorat, le M.D. (Doctorat en médecine). Mais s'il en porte le titre il n'en demeure pas moins un grade de premier cycle inférieur au *M.Sc.* et au *Ph.D.*

Par ailleurs, le LL.D. (Doctorat en droit), de ces deux universités constitue la principale exception à la règle — règle selon laquelle le doctorat exige deux années de scolarité — puisqu'il n'en requiert qu'une seule<sup>42</sup>.

### *La maîtrise*

La maîtrise est le premier grade décerné par « l'École des gradués » de l'Université Laval. À l'Université Laval comme à l'Université de Montréal, c'est le grade immédiatement inférieur au doctorat. Dans la seconde institution c'est le premier grade du deuxième cycle d'études universitaires menant au doctorat; dans la première université, la maîtrise marque la fin du deuxième cycle d'études supérieures, le troisième cycle étant celui du doctorat.

Le grade de M.A. (Maîtrise ès arts), est souvent employé pour des disciplines autres que les lettres : M.A. en psychologie, en philosophie et même en administration des affaires : M.A.A. (Maîtrise en administration des affaires)<sup>43</sup>.

En administration l'on rencontre même à l'Université Laval, un *M.B.A.* (*Master of Business Administration*) décerné comme maîtrise en administration<sup>44</sup>.

35. *Procès-verbal de la 548<sup>e</sup> réunion*, tenue le mardi 4 février 1969, Commission des études, CE-2786, Montréal, Université de Montréal, p. 10.

36. *Renseignements généraux 1969*, Université de Montréal, 1968, p. 18s.

37. *Ibid.*, p. 40.

38. *Renseignements généraux 1969-1970*, Université Laval, 1968, p. 35.

39. *Ibid.*, p. 36.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*, p. 35.

42. *Renseignements généraux 1969*, Université de Montréal, p. 18; *Renseignements généraux 1969-1970*, Université Laval, p. 35.

43. *Renseignements généraux 1969*, Université de Montréal, p. 18-19.

44. *Renseignements généraux 1969-1970*, Université Laval, p. 36.



L'Université de Montréal décerne deux catégories de maîtrises : la première dans les domaines professionnels (M.Ps., M.E.d., M.A.A., M.Nurs.); la seconde pour les maîtrises de « recherche pure » (M.A., M. Sc.)<sup>45</sup>.

En général les études durent une année et les facultés ou départements exigent la rédaction d'un mémoire.

L'Université Laval offre une seule maîtrise ès arts et elle est réservée aux étudiants diplômés des universités anglophones<sup>46</sup>.

Il est à noter que l'Université Laval et l'Université de Montréal décernent encore des licences comme grades de deuxième cycle équivalents à la maîtrise; la Licence en musique (L.Mus.), par exemple; mais le Conseil des universités recommande l'utilisation du terme maîtrise pour tous les grades de deuxième cycle de cette université<sup>47</sup>.

#### *La licence — le baccalauréat ès arts*

La licence est le grade conféré à la fin du premier cycle d'études universitaires dans les universités francophones du Québec. Elle est ordinairement accordée après trois années en faculté à quelques exceptions près : la Licence en pédagogie (L.Péd.) et la Licence en théologie (L.Th.) de l'Université Laval n'exigent que deux années de scolarité<sup>48</sup>.

La terminologie française a cependant commencé à céder la place à la terminologie anglaise et les licences devenues de moins en moins nombreuses sont remplacées par des baccalauréats ès arts. Ainsi il ne reste plus que trois licences à l'Université de Montréal, soit la Licence en droit (LL.L.), la Licence d'enseignement secondaire (L.E.S.) et la Licence en sciences religieuses (L.Sc.Rel.) et, comme deuxième grade, la Licence en théologie (L.Th.) À Laval, les baccalauréats ès arts déjà nombreux sont appelés à remplacer complètement les licences de cette institution<sup>49</sup>.

Dès le début de l'année universitaire 1969-70, l'Université de Montréal offrira le Baccalauréat ès arts, nouveau grade couronnant le premier cycle d'études supérieures et remplaçant la Licence ès lettres. On adoptera pour le B.A. la division tripartite anglo-américaine de B.A. spécialisé, B.A. avec option majeure et B.A. général. Et les deux premiers comprendront les deux tiers des cours dans une même discipline<sup>50</sup>.

La licence en pédagogie aussi sera remplacée par un grade de bachelier, le B.Sc. (Ed.) de la Faculté des sciences de l'éducation, et mènera à la maîtrise et au doctorat<sup>51</sup>.

Le brevet d'enseignement, décerné par le ministère de l'Éducation, et le B.Péd. (Baccalauréat en pédagogie) sont offerts conjointement aux futurs insti-

45. *Renseignements généraux 1969*, Université de Montréal, p. 18-19.

46. *Renseignements généraux 1969-1970*, Université Laval, p. 35.

47. *Un projet de réforme pour l'Université Laval* (rapport préparé pour le Conseil de l'université), Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, Québec, 1968, p. 76.

48. *Renseignements généraux 1969-1970*, Université Laval, p. 36.

49. *Renseignements généraux 1969*, Université de Montréal, p. 18-19; *Renseignements généraux 1969-1970*, Université Laval, p. 35-36; *Un projet de réforme pour l'Université Laval*, p. 61.

50. *Procès-verbal de la 548<sup>e</sup> réunion*, Université de Montréal, p. 7-9.

51. *Renseignements généraux 1969*, Université de Montréal, p. 19.

tuteurs deux ans après leur entrée à l'École normale. Ces diplômes subiront probablement certaines modifications importantes dans un avenir plus ou moins rapproché maintenant que la nouvelle Université d'État est appelée à regrouper toutes les écoles normales.

### CONCLUSION

La terminologie des titres et des grades de l'enseignement anglais et français est née du latin, langue universelle des clercs chargés de transmettre leur science au Moyen Âge, dès l'époque où sont fondées les institutions de haut savoir de la France et de l'Angleterre.

Les pays ont évolué et avec eux leurs langues. La nomenclature des grades s'est différenciée, comme ce fut le cas de la maîtrise et de la licence par exemple. Il est arrivé qu'une langue ait abandonné l'un ou l'autre terme en donnant au mot retenu un sens particulier. Mais dans un pays bilingue où se côtoient des citoyens anglophones et des citoyens francophones, la contiguïté des deux langues a semé la confusion dans les termes.

Les mots français et les mots anglais ont agi les uns sur les autres et leur sens s'en est trouvé modifié<sup>52</sup>. Une fois cerné, le problème exigeait un choix délicat entre la nomenclature anglaise et la nomenclature française pour les universités francophones du Québec<sup>53</sup>. D'aucuns ont proposé l'adoption de la terminologie française, « la seule façon de donner rapidement au premier degré (*sic*) universitaire la reconnaissance générale d'un diplôme terminal<sup>54</sup> ». L'usage de la nomenclature anglaise semble cependant destiné à se répandre au Canada français en raison de l'adoption du modèle anglo-américain pour tout ce qui a trait à l'enseignement supérieur, ainsi que de l'influence exercée par la plus importante université anglophone de la province, et l'une des mieux connues au Canada, l'Université McGill<sup>55</sup>.

Pour établir l'équivalence entre les grades dans une même discipline, il faut tenir compte de deux facteurs : premièrement, le niveau d'études, ce qui comprend le nombre d'années de scolarité, et, deuxièmement, le contenu des cours.

Dans le contexte du Québec, il sera donc possible de traduire la nomenclature des grades franco-québécois en anglais, parce que ces grades correspondront aux grades anglo-québécois dont ils auront emprunté la nomenclature en l'adaptant à la langue française.

Le problème de la traduction de la terminologie des titres et des grades des enseignements français et anglais (il faut distinguer français et canadien-français) demeure entier. Les grades de l'Angleterre, du Canada et des États-Unis ne correspondent pas exactement aux grades de la France, et celui qui traduirait un document officiel en se fiant au sens étymologique des mots : « baccalauréat, *Bachelor*, baccalauréat ès arts », par exemple, commettrait une grave erreur.

Les « faux amis » dénoncés et reconnus, le traducteur utilisera dans ses textes non officiels les termes de la langue de départ, pour garder la « couleur

52. *Les Structures pédagogiques du système scolaire*, vol. II (Rapport Parent), 1964, p. 203.

53. *Ibid.*, p. 203s.

54. *Ibid.*, p. 204.

55. Voir la section consacrée au Québec.

locale » ou bien il usera de ses connaissances socioculturelles pour choisir le grade et le niveau d'études qui conviennent aux « verres transparents », traductions où ne transpire aucun soupçon de la langue de départ.

RONALD HENRY